



# CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE  
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



## LE PROGRAMME : COSME



Télécharger le document

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>page : 3</b>
<b>Qu'est-ce que le Programme COSME ?</b> .....	<b>page : 4</b>
Les facilités «Garantie des prêts» et «Capital risque».....	page : 4
L'accès aux marchés intra et extra Union européenne .....	page : 4
L'amélioration des conditions-cadres pour la compétitivité .....	page : 5
La promotion de la culture entrepreneuriale.....	page : 5
<b>Le programme COSME 2021-2027</b> .....	<b>page : 6</b>
Les bénéficiaires.....	page : 6
Les actions.....	page : 7
Le financement.....	page : 7
<b>Le bilan COSME 2014-2020</b> .....	<b>page : 8</b>
Les activités concernant les programmes COSME et H2020 .....	page : 8
Les actions menées.....	page : 8
Les entreprises concernées.....	page : 9
Les avantages et les inconvénients du réseau EEN pour les entreprises antillaises.....	page : 10
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>page : 10</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>page : 11</b>

## INTRODUCTION

---

Les programmes de l'Union européenne sont des [projets](#) financés en totalité avec le [budget de l'Union européenne](#) ou cofinancés avec les [États membres](#) ou d'autres partenaires. Ces programmes d'actions communautaires font l'objet d'un vote et d'une mise en application qui relève des compétences conjointes de la [Commission](#) Européenne, du [Parlement](#) Européen et du [Conseil de l'Union](#) Européenne. Ils répondent concrètement aux [politiques européennes](#) mises en application grâce à un large éventail de programmes et de fonds qui apportent un soutien financier à des centaines de milliers de bénéficiaires (citoyens, entreprises, associations, institutions et autres).



Dans les [cadre financiers pluriannuels 2014-2020](#) et 2021-2027, divers programmes sont approuvés afin de répondre aux cinq grands thèmes de la stratégie de développement de l'Union Européenne qui sont :

- La compétitivité pour la croissance et l'emploi ;
- La cohésion économique, sociale et territoriales ;
- La croissance durable et les ressources naturelles ;
- La sécurité et la citoyenneté ;
- L'Europe dans le monde.

Le volet « Compétitivité pour la croissance et l'emploi » vise à promouvoir une politique économique de [compétitivité](#) des entreprises dans l'Union européenne afin de favoriser la croissance et l'emploi, la mobilité professionnelle et le progrès social. Il se fonde sur l'article 3, du [Traité sur l'Union Euro-](#)

[péenne](#) (TUE) et sur seize (16) articles du [Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne](#) (TFUE).

Le programme COSME, dont l'objectif est de soutenir la compétitivité, la croissance et le développement durable des entreprises de l'Union, notamment des PME, et d'encourager l'esprit d'entreprise, est fondé sur Règlement (UE) no 1287/2013 établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises.

Dans un premier temps, nous définirons le programme COSME en déclinant ses quatre (4) volets et ses différentes actions. Ensuite nous aborderons la programmation 2021-2027 de COSME, puis nous tenterons de fournir les éléments du bilan de la programmation 2014-2020. En fin, nous terminerons par l'appropriation du programme COSME par les entreprises martiniquaises.

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME COSME ?

COSME (Competitiveness for Small and Medium Enterprises) est un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises mis en place par l'[Union européenne](#) entre 2014 et 2020 visant à promouvoir l'entrepreneuriat et améliorer l'environnement des PME. Il prend le relais du programme CIP (Competitiveness and Innovation Framework Programme) qui s'étendait sur la période 2007-2013. Il disposait d'un budget de 2,4 milliards d'euros et se composait de quatre volets :

- **L'accès au financement** permettant d'améliorer l'accès au financement des PME durant les différentes phases de leur développement, notamment par la mise en place des facilités «Garantie des prêts» et «Capital risque» pour la croissance ;
- **L'accès aux marchés** avec un soutien aux entreprises européennes et un financement du

réseau EEN (Enterprise Europe Network) qui comprend plus de 600 membres dans 50 pays et qui offre un ensemble de services d'appui et de conseil aux entreprises, avec par exemple des informations sur la législation européenne ;

- **La création de meilleures conditions-cadres pour la compétitivité** avec la réduction des charges administratives et mise en place d'une réglementation intelligente (Think small first) et un soutien accru aux industries compétitives ;
- **L'encouragement à l'esprit d'entreprise** par la mise en place des deux programmes en «Entrepreneuriat 2020» et «Erasmus pour les jeunes entrepreneurs», ce qui permet notamment la transmission des compétences nécessaires à la gestion d'une petite entreprise, en étant épaulé par un entrepreneur chevronné.

### Les facilités «Garantie des prêts» et «Capital risque»

Le programme COSME, par le biais de sa facilité «Garantie des prêts», fournit des garanties ou contre-garanties aux intermédiaires financiers afin de les aider à augmenter le volume de prêts consentis aux PME pour le financement de projets innovants.

Dans le cadre de la facilité «Capital risque» du programme COSME, la Commission européenne investit dans des intermédiaires financiers afin qu'ils soutiennent l'investissement des PME en phase de croissance et d'expansion.

### L'accès aux marchés intra et extra Union européenne

Cet objectif est mis en œuvre par un ensemble de services d'appui et de conseil aux entreprises ayant des perspectives de croissance afin de faciliter l'expansion des entreprises dans le marché unique. La majorité des services sont réunis sur le site de l'EEN (Enterprise Europe Network <https://een-france.fr/>) qui propose :

- Une information sur la législation européenne et les programmes européens (Exemple : le portail Your Europe Business <https://www.euopen4business.eu/2020/your-europe-business-3/?lang=rlu> [https://youtu.be/PIMb-5KWI\\_18](https://youtu.be/PIMb-5KWI_18) ) ;

- Une assistance pour trouver des partenariats commerciaux et technologiques, intra ou extra-européens ;
- Des conseils sur les financements européens ;
- Un soutien à l'innovation et au transfert de technologies, dont l'accès aux actions d'Horizon 2020 (Instrument PME, projets collaboratifs) ;
- Des mesures d'aide à l'internationalisation des PME.

## L'amélioration des conditions-cadres pour la compétitivité

L'objectif est de garantir la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'Union européenne, y compris dans le secteur du tourisme, via quatre leviers :

1. La réduction de la charge administrative et législative pesant sur les entreprises ;
2. L'identification et les échanges de bonnes pratiques entre administrations nationales, afin d'améliorer la politique des entreprises ;
3. La mise en œuvre d'outils analytiques en vue de comparer les situations entre pays ;
4. La mise en place d'actions dédiées à des secteurs clefs comme le tourisme.

## La promotion de la culture entrepreneuriale

Le programme COSME soutient le développement des compétences entrepreneuriales, de la formation à l'esprit d'entreprise, en particulier parmi les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme d'échange Erasmus pour jeunes entrepreneurs.

### Le Plan d'action «Entrepreneuriat 2020»

Proposé par la Commission Européenne, le Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » est destiné à promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation qui rende possible la relance des économies et l'émergence d'un vrai «esprit d'entreprise européen» à même de mobiliser la société en général pour pouvoir réaliser les objectifs qui concernent tout un chacun. C'est un engagement réaliste pour relancer l'esprit d'entreprise et d'entrepreneuriat en tant qu'instrument véritablement européen à même de contribuer à surmonter la crise, axé sur l'investissement dans des actions

spécifiques et des politiques structurées à court, moyen et long terme, qui soient suffisamment efficaces pour faire évoluer la situation actuelle, au moyen du renforcement et de la promotion d'une attitude entreprenante et mobilisatrice de la société autour de l'innovation et de la croissance économique. Cette politique entrepreneuriale doit stimuler la création de toutes les formes d'entreprises. Il s'agit en outre de favoriser l'émergence d'indépendants, d'artisans, de professions libérales, d'entreprises familiales, de coopératives ou d'entreprises sociales.

### Le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»

Le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» est un programme d'échanges transfrontaliers qui offre aux jeunes et aux futurs entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs chevronnés dirigeant de petites entreprises dans des Pays Participants différents. Cet échange d'expériences permet aux nouveaux entrepreneurs d'acquérir, au contact d'un entrepreneur expé-

riencé, les compétences indispensables à la bonne gestion d'une petite entreprise.

L'entrepreneur d'accueil bénéficie quant à lui d'un regard neuf sur son entreprise. C'est également l'occasion pour lui de coopérer avec des partenaires étrangers ou d'en savoir plus sur de nouveaux marchés.

### Le projet «Colombus 8»

Le projet «Colombus 8» (<https://cosme.easme-web.eu/>) vise à favoriser la mobilité des jeunes entrepreneurs et la collaboration entre les PME européennes. Des échanges de quatre (4) mois sont proposés afin d'immerger les futurs entrepreneurs

dans des entreprises européennes ayant réussi et pouvant servir de modèle. Le budget total dédié à ce projet s'élève à 454 000 euros avec un taux de cofinancement de 86 %, soit un montant de 392 000 euros.



Pour la période de programmation 2021-2027, le programme COSME sera intégré au programme de l'Union Européenne (UE) en faveur du marché unique. Il bénéficie d'un budget de 4,2 milliards d'euros et doit atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer le fonctionnement du marché intérieur ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises de l'UE, y compris des PME ;
- Permettre l'élaboration de normes européennes de qualité ;
- Mieux protéger les consommateurs ;
- Améliorer la santé humaine, animale et végétale, ainsi que le bien-être des animaux ;

### Les bénéficiaires

Le programme Marché unique bénéficie aux personnes, services, biens et capitaux circulant dans l'Union Européenne. Par ailleurs, les autorités nationales de surveillance et d'accréditation, les laboratoires et centres de référencement, les entreprises ainsi que certaines entités non gouvernementales à but non lucratif pourront également bénéficier de financements européens. Il faut noter que les co-législateurs se sont accordés pour soutenir particulièrement les PME en voie d'internationalisation, les groupes d'entreprises («Business clusters») et les entreprises issues de l'économie sociale.

- Promouvoir des statistiques de haute qualité, disponibles en temps utile et fiables.

Nouveauté du cadre financier pluriannuel 2021-2027, ce programme est dédié au marché unique, qui permet en Europe la libre circulation des personnes, services, biens et capitaux. Le programme Marché Unique opère la fusion de six anciens programmes 2014-2020, dont COSME dédié aux PME.

Pour la période 2021-2027, le programme se concentrera davantage sur la protection des consommateurs et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) par le biais d'un renforcement des contrôles pour la suppression et la prévention des obstacles au marché intérieur.

Les bénéficiaires du programme COSME sont les entreprises européennes, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) européennes, administrations régionales et nationales européennes et les intermédiaires financiers européens.

Les pays éligibles au programme COSME sont les vingt-sept (27) Etats membres de l'Union Européenne et les [pays tiers](#).

## Les actions

Le programme marché unique, incluant le programme COSME, entend se concentrer sur les actions suivantes dont l'incidence sera la plus forte :

- **La sécurité des aliments** avec la mise en place des mesures de prévention, de lutte et d'éradication concernant les maladies animales et les organismes nuisibles aux végétaux, le soutien d'une production et d'une consommation durables de denrées alimentaires, le soutien à l'amélioration du bien-être des animaux et l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la fiabilité des contrôles officiels.
- **La protection des consommateurs** avec la garantie de la sécurité des produits mis sur le marché et l'assurance que les consommateurs en connaissent les règles, et une aide aux autorités nationales afin de collaborer de manière efficace et de communiquer rapidement.
- **La compétitivité** en fournissant aux entreprises, notamment aux PME, un soutien financier, administratif, technologique et entrepreneurial.
- **Un marché unique effectif** en appliquant et en faisant respecter la réglementation existante, en s'assurant que les services financiers répondent aux besoins des consommateurs, de la société civile et des utilisateurs finaux, en renforçant les outils et le savoir-faire de la Commission Européenne, et en améliorant le fonctionnement du marché unique sur le terrain.
- **Le développement des statistiques** européennes en fournissant des financements aux instituts nationaux de statistiques.
- **La mise en place de normes efficaces** en attribuant une aide financière aux organisations qui élaborent les normes à l'échelle européenne, et en élaborant des normes au niveau européen répondant à un niveau commun de qualité et de sécurité.

## Le financement

L'accès au financement est un enjeu auquel toutes les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées au cours de leur développement. Le programme COSME 2021-2027, est conçu pour faciliter l'accès au financement dans toutes les phases du développement d'une entreprise, de la création à l'expansion.

60% du budget du programme COSME est distribué via des instruments financiers (« capital-risque », « garanties de prêts »). Le programme finance par ailleurs des actions d'accompagnement (promotion, études, ateliers, monitoring). Le taux de cofinancement est extrêmement variable selon les actions visées.

Conformément à l'accord trouvé entre le Conseil Européen et le Parlement Européen, le programme Marché unique est doté d'un budget de 4,2 milliards d'euros auxquelles devraient s'ajouter 2 milliards d'euros au titre du volet PME du Fonds Invest EU pour la période 2021-2027 et qui doit être ventilé de la manière suivante :

- 41% destinés à la santé ;
- 24% destinés à la compétitivité des PME ;
- 14% destinés aux statistiques ;
- 11% destinés au marché unique ;
- 5% destinés à la standardisation ;
- 5% destinés aux consommateurs.





Concernant le bilan COSME pour la programmation 2014-2020, nous n'avons pas d'informations au niveau européen et national. La CCI Martinique nous a, par contre, transmis le bilan du Pôle Europe Entreprise Innovation, Consortium EEN Antilles pour la période 2015-2021 concernant les programmes COSME et Horizon 2020 (H2020). Notons que le Consortium EEN Antilles regroupe la CCI Martinique, la CCI des Îles de Guadeloupe et la CACEM Technopôle Martinique.

### Les activités concernant les programmes COSME et H2020

Durant la période 2015-2020, le Consortium EEN Antilles a réalisé les activités suivantes pour les programmes COSME et H2020 :

- 158 réunions d'information sur les thématiques européennes concernant notamment la réglementation, les financements, les actualités ou encore le volet innovation ;
- 30 missions d'entreprises ;
- 287 pré diagnostics export ;
- 80 diagnostics innovation et accompagnement EIMC ;
- 19 partenariats commerciaux conclus.

### Les actions menées

Concernant le programme COSME, les actions menées par le Consortium EEN Antilles ont été les suivantes :

- Les « flash douane » sur des sujets de réglementation européenne ;
- Le joli mois de l'Europe ;
- Le mois européen de la cyber sécurité ;
- Les clubs export ou focus pays ;
- La semaine européenne de réduction des déchets.

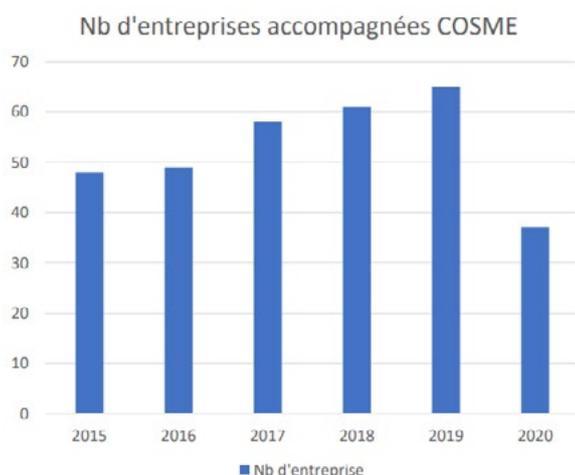
En ce qui concerne le programme H2020, les actions menées ont été les suivantes :

- Les réunions Cap Innovation ;
- Les ateliers de la jeune entreprise ;
- Les sessions d'information sur la propriété intellectuelle ;
- Le concours Innovation.

## Les entreprises concernées

Concernant le programme COSME, les entreprises accompagnées par le Consortium EEN Antilles ont été en augmentation de 2015 à 2019. La diminution observée en 2020 est sans doute dû à la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/cosme>



Source : Consortium EEN Antilles – CCI Martinique – 2022

Les entreprises accompagnées par le Consortium EEN Antilles dans le cadre du programme H2020 sont moins nombreuses que celles aidées pour le programme COSME. Notons qu'il n'y a eu aucune entreprise antillaise ayant bénéficié de l'accompagnement du programme H2020 en 2019.



Source : Consortium EEN Antilles – CCI Martinique – 2022

Le tableau ci-dessous nous donne des exemples de subventions perçues par la CCI de Martinique, la CCI des Îles de Guadeloupe et la CACEM dans le cadre des programme COSME et H2020.

Programme	Année	CCI Martinique (coordinateur)	CCI Îles de Guadeloupe	CACEM Technopole Martinique	Total
COSME	2015-2016	110 416,00 €	42 848,00 €	11 536,00 €	164 800,00 €
	2017-2018	125 660,00 €	65 920,00 €	14 420,00 €	206 000,00 €
H2020	2015-2016	8 783,66 €	2 213,00 €	35 576,34 €	46 573,00 €
	2017-2018	10 175,81 €	2 677,85 €	40 703,25 €	53 556,91 €

Source : Consortium EEN Antilles – CCI Martinique – 2022

# Les avantages et les inconvénients du réseau EEN pour les entreprises antillaises

Pour les entreprises antillaises et selon le Consortium EEN Antilles, les avantages du réseau EEN sont les suivants :

- Etre membre actif d'un réseau européen de plus de 600 organisations dans plus de 60 pays à travers l'Europe et au-delà ;
- Proposer des services à valeur ajoutée aux entreprises intéressées par l'export et l'innovation ;
- Permettre le financement d'actions dédiées au développement international, notamment européen des entreprises.

Par contre, les inconvénients du réseau EEN sont les suivants :

- Lourdeur de la partie administrative ;
- Risque de réduction de la subvention si les résultats ne sont pas atteints ;
- La non prise en compte des spécificités ultramarines concernant notamment la taille et la maturité des entreprises sur les sujets de l'innovation et de l'internationalisation.

## CONCLUSION

---

Le programme COSME soutient la compétitivité, la croissance et le développement durable des entreprises de l'Union, notamment des PME, et encourage l'esprit d'entreprise. Pour atteindre ces objectifs, le programme facilite l'accès des PME au financement en fournissant des garanties de prêts et des capitaux à risques. Il favorise l'accès à de nouveaux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et réduit la charge administrative qui pèse sur les PME.

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, l'augmentation du budget alloué au programme COSME permettra sans doute à plus d'entreprises de bénéficier des avantages proposés au niveau local, mais aussi en France et en Europe. Le programme COSME se concentrera davantage sur la protection des consommateurs et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) par le biais d'un renforcement des contrôles pour la suppression et la prévention des obstacles au marché intérieur.

Concernant la programmation 2014-2020 de COSME, il est très difficile de trouver un bilan des actions menées et les entreprises nationales et européennes ayant bénéficié des avantages de ce programme ou ayant rencontré des difficultés pour y accéder. Au niveau local, la CCI Martinique, faisant partie du Consortium EEN Antilles en compagnie de la CCI des Îles de Guadeloupe et de la Technopôle Martinique de la CACEM, nous a transmis des données concernant les entreprises antillaises accompagnées dans le cadre des programmes COSME et Horizon 2020 et un bilan des actions menées sur la période 2015-2020.

En espérant que les entreprises martiniquaises rencontreront moins de difficultés au niveau administratif et que les spécificités ultramarines seront mieux prises en compte, la nouvelle programmation 2021-2027 du programme COSME devrait permettre à celles-ci de se développer et de rayonner au niveau européen.

## SOURCES

---

- <https://european-union.europa.eu>
- <https://touteurope.eu>
- <https://www.vie-publique.fr>
- <https://www.horizon2020.gouv.fr>
- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>
- <https://fr.wikipedia.org>
- <https://www.weka.fr>
- <https://solutions.lesechos.fr>
- <https://www.europe-en-france.gouv.fr>
- <https://ue.delegfrance.org>
- <https://www.lemonde.fr>
- <https://wayback.archive-it.org/12090/20210412123959/https://ec.europa.eu/easme/en/>
- <https://antilles.een-france.fr/enterprise-europe-network-antilles>
- [https://twitter.com/EEN\\_Antilles](https://twitter.com/EEN_Antilles)



# CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE  
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

---

[www.cesecem.mq](http://www.cesecem.mq)

